

DÉPARTEMENT
de la Charente-Maritime

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE :

Tous EPCI

Élection du Président, des vice-
présidents et des autres
membres du bureau

ARRONDISSEMENT

REÇU

CŒUR DE SAINTONGE

SAINTES

29 JUIL. 2020

Sous-Préfecture
de SAINTES

PROCÈS-VERBAL

Effectif légal du conseil

33

Nombre de conseillers en exercice

33

DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt, le 15 du mois de juillet à 17h30 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté de communes Cœur de Saintonge

Étaient présents les conseillers titulaires suivants (indiquer le nom et prénom d'un conseiller par case) :

ALVAREZ Pascal	GRATON Sabrina	SIGNAT Lyliane
BACHEREAU Patrice	GUIBERTEAU Cathie	STAUDER Jean-Denis
BARREAUD Sylvain	HILLAIRET Christian	VIDAL Patrick
BERNARD Dominique	LHERMENIER Sandrine	
BOISSEAU Béatrice	LOUASSIER Nadège	
BOURSIQUOT Brigitte	MACHEFERT Patrick	
BOURSIQUOT Nelly	MAJEAU Stéphane	
DALAIS Gaëlle	MARTIN Marie-Noëlle	
DOUBLET Michel	MICHAUD Jacky	
DUCAYLA Christine	MOINET Mikael	
DURAND Lionel	PELLETIER Marie-Claude	
GACHET Philippe	POCH Patrick	
GAILLOT Jean-Paul	RAFFE David	
GANDAUBER Gérard	RIVIÈRE Monique	
GRENON Jean-Claude	SCHNEIDER Alexandre	

1. Installation des conseillers

La séance a été ouverte sous la présidence de M Sylvain BARREAUD, président (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme Gaëlle DALAIS a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du Président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 33 (trente-trois) conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil a désigné deux assesseurs au moins : Madame Gaëlle DALAIS et Monsieur Jean-Denis STAUDER

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par l'EPCI. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller a déposée lui-même

dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 33
- e. Majorité absolue 17

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BARREAUD Sylvain	33	Trente-trois
.....

2.5. Proclamation de l'élection du Président

M. BARREAUD Sylvain a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

3. Élection des Vice-Présidents

Sous la présidence de M. BARREAUD Sylvain élu Président, le conseil a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il a été rappelé que les Vice-Présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le Président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze Vice-Présidents. Si, en application de cette dernière règle, le nombre de Vice-Présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut être porté à quatre. L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des 20 %, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Après avoir déterminé par **délibération** le nombre de postes de Vice-Présidents (et éventuellement des autres membres du Bureau), le Président a ensuite invité le conseil à procéder à l'élection de chacun des membres du Bureau, au scrutin uninominal à la majorité absolue.

3.1. Élection du premier Vice-Président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 2
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 31
- e. Majorité absolue 16

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. GRENON Jean-Claude	31	Trente et un
.....

3.1.2. Proclamation de l'élection du premier Vice-Président

M.GRENON Jean-Claude a été proclamé premier Vice-Président et immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième Vice-Président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 33

e. Majorité absolue 17

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. DOUBLET Michel	33	Trente-trois
.....

3.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième Vice-Président

M. DOUBLET Michel a été proclamé deuxième Vice-Président et immédiatement installé.

3.3. Élection du troisième Vice-Président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 33

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 32

e. Majorité absolue 17

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme RIVIERE Monique	32	Trente-deux
.....

3.3.2. Proclamation de l'élection du troisième Vice-Président

Mme RIVIERE Monique a été proclamée troisième Vice-Présidente et immédiatement installée.

3.4. Élection du quatrième Vice-Président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 33

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1

d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c] 32

e. Majorité absolue 17

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. MACHEFERT Patrick	32	Trente-deux
.....

3.4.2. Proclamation de l'élection du quatrième Vice-Président

M. MACHEFERT Patrick a été proclamé quatrième Vice-Président et immédiatement installé.

3.5. Élection du cinquième Vice-Président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 33

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 2

d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c] 31

e. Majorité absolue 16

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. MICHAUD Jacky	20	Vingt
M. SCHNEIDER ALEXANDRE	11	Onze

3.5.2. Proclamation de l'élection du cinquième Vice-Président

M. MICHAUD Jacky a été proclamé cinquième Vice-Président et immédiatement installé.

3.6. Élection du sixième Vice-Président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 2
- d. Nombre de suffrages exprimés ([b - c] 31
- e. Majorité absolue 16

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. GACHET Philippe	1	Un
M. RAFFE David	27	Vingt-sept
M. STAUDER Jean-Denis.....	3	Trois

3.6.2. Proclamation de l'élection du sixième Vice-Président

M. RAFFE David a été proclamé sixième Vice-Président et immédiatement installé.

4. Élection des membres du Bureau

Monsieur le Président et Madame et Messieurs les Vice-Présidents siègent d'office au sein du bureau en application des statuts.

4.1. Élection du huitième membre du Bureau

4.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 2
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 31
- e. Majorité absolue 16

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. BACHEREAU Patrice	28	Vingt-huit
M. STAUDER Jean-Denis	3	Trois
.....		

4.1.2. Proclamation de l'élection du huitième membre

M. BACHEREAU Patrice a été proclamé huitième membre du bureau et immédiatement installé.

4.2. Élection du neuvième membre du Bureau

4.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 33
- e. Majorité absolue 17

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. GACHET Philippe	9	Neuf
M. SCHNEIDER Alexandre	8	Huit
Mme SIGNAT Lyliane	16	Seize

4.2.2. Résultats du second tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 32

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. GACHET Philippe	11	Onze
Mme SIGNAT Lyliane	21	Vingt et un

4.2.3. Proclamation de l'élection du neuvième membre

Mme SIGNAT Lyliane a été proclamée neuvième membre du bureau et immédiatement installée.

4.3. Élection du dixième membre du Bureau

4.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 33
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 32
- e. Majorité absolue 17

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. GACHET Philippe	18	Dix-huit
M. MOINET Mikaël	14	Quatorze

4.3.2. Proclamation de l'élection du dixième membre

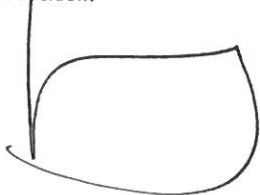
M. GACHET Philippe a été proclamé dixième membre du bureau et immédiatement installé.

5. Observations et réclamations ¹

6. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 15 juillet 2020, à 20 heures 45, en double exemplaire ² a été, après lecture, signé par le président, le conseiller le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le Président



Le conseiller le plus âgé,



Le secrétaire,



Les assesseurs,



REÇU

29 JUL. 2020

Sous-Préfecture
de SAINTES

¹ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

² Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de l'EPCI avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

